



**Procès-verbal de l'Assemblée générale
du 26 janvier 2018 à St Michel en l'Herm (85)**

Etaients présents ou représentés :

Au titre des communes de Charente-Maritime : Andilly : Karine DUPRAZ ; Angliers : Didier TAUPIN ; Esnandes : Francine BEAUMELLE et Jocelyne MARIE ; La Grève sur Mignon : Michel ARNAULT ; Marans : Robert ARCOUET ; Nuaille d'Aunis : Philippe NEAU ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; St Jean de Liversay : Denis PETIT

Au titre des communes des Deux-Sèvres : Bessines : Brigitte SOLDERA ; Le Bourdet : Jean-Luc CLISSON ; Coulon : Michel SIMON ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Marc THEBAULT ; St Georges de Rex : Denis QUERTAIN ; Vallans : Michel HALGAN

Au titre des communes de Vendée : L'Aiguillon sur Mer : Didier PLAIRE ; Angles : Joël MONVOISIN ; Benet : Daniel DAVID ; Bouillé-Courdault : Gérard BOISGARD ; La Bretonnière La CLaye : Jean-Pierre PELLENEC ; Champagné les Marais : Noël FARDIN ; Chasnais : Chantal RABILLER ; La Couture : Thierry PRIOUZEAU ; Curzon : Guy-Marie ROBIN ; Doix-lès-Fontaines : François BRUNET ; La Faute sur Mer : Patrick JOUIN ; Fontenay le Comte : Jean-Michel LALERE ; Le Gué de Velluire : Denis BASSAND ; L'île d'Elle : Joël BLUTEAU ; Lairoux : Pierre CHABOT et Gérard BARBOT ; Le Langon : Anne AIME ; Liez : Rodolphe BLONDELLE ; Longeville sur Mer : Thierry MONNIER ; Luçon : Daniel GACHET ; Les Magnils Reigniers : Nicolas VANNIER ; Mareuil sur Lay Dissais : Jean-Louis ROULLEAU ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; Montreuil : Daniel RIDEAUD ; Moreilles : Jackie BRAND ; Oulmes : Marc RANDONNET ; Péault : Gérard COMMARIEU ; Le Poiré sur Velluire : Philippe LECOINTE ; Puyravault : Robert VINDRINET ; Rosnay : Hubert MACQUIGNEAU ; Saint Benoist sur Mer : Daniel NEAU ; Saint Denis du Payré : Michel DENIS ; Saint Michel en l'Herm : Michel SAGOT ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLE ; La Taillée : Judicael LAMY ; Triaize : Flavien VEXIAU ; Velluire : Sandrine JACQUAT ; Vouillé les Marais : Yveline PHELIPEAU

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine : Benoit BITEAU, Pascal DUFORESTEL, Véronique LAPREE, Jean-Romée CHARBONNEAU

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire : Myriam GARREAU, Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime : Karine DUPRAZ, Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil Général des Deux-Sèvres : Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée : François BON, Arnaud CHARPENTIER, Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Anne-Marie COULON

Au titre des EPCI : Communauté d'Agglomération du Niortais : Michel SIMON ; Communauté d'Agglomération de La Rochelle : Yann HELARY ; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Marie BODIN ; Communauté de Communes Moutierrois Talmondais : Daniel NEAU ; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral : Guy BARBOT ; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Jean-Claude RICHARD

Au titre des Chambres d'agriculture : Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU, Vendée : Christian AIME

M. Pierre-Guy PERRIER, Président, informe l'assemblée que, suite au comité syndical du 1^{er} décembre 2017, les représentants du collectif « Bassines non merci » l'ont à nouveau sollicité et qu'il leur a donné son accord pour la lecture d'une nouvelle lettre ouverte avant le début de la séance.

Ensuite, le Président ouvre la séance à 18 heures et donne la parole à M. Joël BORY, Maire de Saint Michel en l'Herm, qui est heureux d'accueillir l'assemblée générale du Parc et fait une courte présentation de sa commune.

Le Président remercie Monsieur le maire et souhaite faire une introduction rapide pour clarifier la situation et répondre au collectif avant de poursuivre la séance.

Il indique que le Parc naturel régional est constitué d'un ensemble de collectivités, ayant approuvé une charte, qu'il est un appui technique pour apporter des éléments objectifs aux communes dans leurs prises de décisions. Les décisions prises doivent respecter la charte qui a été adoptée. Le Parc n'a pas de compétences particulières, encore moins pour ce qui concerne la gestion de l'eau, et ne prend pas position.

Le Président aborde quelques points d'information sur les dossiers en cours.

Vente du site de la laiterie de Coulon :

Le développement économique du site fonctionne bien. En ce qui concerne l'association des producteurs, le rôle du Parc est de les accompagner pour trouver un nouveau bâtiment. Il reste un petit différend sur la signature du bail mais on continue d'avancer sur ce dossier.

Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) :

Ce sont des aides de l'Etat permettant, entre autres, d'accompagner les exploitants agricoles qui s'engagent pour le maintien de l'élevage. Ces aides n'ont pas été versées depuis 3 ans, suite à un problème de logiciel, cette situation crée des soucis de trésorerie aux bénéficiaires (éleveurs, communes).

Le Parc a donc décidé de passer à l'action pour essayer de faire avancer le dossier : courrier au Ministre, conférence de presse, communiqué de presse, courrier à la Région des Pays de la Loire, signature de la motion initiée par la Fédération des Parcs, courrier au Préfet...

Tourisme fluvial :

Le Président rappelle que c'est un projet pour faire découvrir le Marais poitevin dans son ensemble. L'appel d'offres auprès des concessionnaires a été lancé, pour la partie Niort-Fontenay le Comte, des bateaux amphibies pourraient peut-être être étudiés ; pour la partie Marans La Rochelle, cela se fera plus tard. Un accord a été trouvé pour une concession sur une période de 12 ans, correspondant à la durée d'amortissement nécessaires aux opérateurs. Des bateaux spécifiques au Marais poitevin sont à construire, bateaux « propres » entraînant un surcout. La capitainerie se situerait à Niort pour l'hivernage des bateaux. Pour l'entretien des haltes, un accord pourrait être trouvé avec les communautés de communes.

Le Président indique que le Ministre de l'Ecologie, M. Nicolas HULOT, a signé le renouvellement du label Grand site de France pour le Marais poitevin.

Ensuite, l'ordre du jour est abordé :

Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 1^{er} décembre 2017

En l'absence de remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du comité syndical, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des décisions prises par le Président et le Bureau depuis la dernière assemblée générale

A l'occasion de chaque réunion du comité syndical, le Président rend compte des attributions exercées depuis cette date. Le compte rendu des décisions figurent dans le dossier transmis à chaque délégué.

Après l'exposé du Président, le Comité syndical prend acte du compte rendu.

Le Président donne la parole à M. Jean-Claude RICHARD pour la présentation du budget.
 Il rappelle que le **budget principal** du budget primitif 2018 intègre les dépenses et les recettes du programme d'actions 2018 pour un montant de **1.998.533€**. Ce programme est décliné à travers les 3 grands axes de la charte de PNR.

Axe 1 : Agir en faveur d'un Marais dynamique : agriculture, tourisme...

- Préservation et développement des surfaces en prairies naturelles et de l'élevage à l'herbe	322.000 €
- Promotion de la destination Marais poitevin	77.600 €
- Développement de l'itinérance et des découvertes nature (dont 150.000 € sur le budget annexe développement économique)	216.000 €
- Développement des lieux de visite	12.000 €
- Développement de la marque Parc	38.500 €
- Stratégie territoriale énergétique	36.000 €

Axe 2 : Agir en faveur d'un Marais préservé : biodiversité, paysage...

- Mise en œuvre de l'observatoire du patrimoine naturel	306.913 €
- Etude et mise en valeur écologique du littoral et réchauffement climatique	243.120 €
- Restauration et valorisation de la biodiversité et des milieux remarquables	225.750 €
- Plan Paysage	168.800 €
- Amélioration du cadre de vie	116.500 €

Axe 3 : Agir en faveur d'un Marais partagé : éducation à l'environnement, pôle de valorisation des ressources

- Formation et sensibilisation à l'environnement et au développement durable	74.500 €
- Médiation et partage des ressources identitaires	160.850 €

Ce budget n'intègre que des propositions nouvelles.

Le Budget principal s'équilibre à la somme de **3.619.533 €**

Investissement : 853.712 €

Fonctionnement : 2.765.821 €

Tableau des effectifs BP 2018 (annexe)

Les agents du PNR sont régis par le statut de la fonction publique territoriale.

En 2017, on comptait 32 agents, soit 23 titulaires et 9 contrats.

En 2018, on compte 32 agents, soit 25 titulaires et 7 contrats.

Le tableau des effectifs est annexé au budget primitif 2018.

Il prévoit la création de 5 postes qui pourraient être pourvus au titre de la promotion interne :

- Adjoint administratif principal 1ère classe
- Rédacteur principal 2ème classe
- Attaché hors classe
- Attaché principal de conservation du patrimoine naturel
- Adjoint technique principal 1ère classe

Contributions statutaires 2018 (annexe)

- Région Nouvelle-Aquitaine	291.993,75 €
- Région des Pays de la Loire	291.993,75 €
- Département de la Charente-Maritime	164.927,78 €
- Département des Deux-Sèvres	169.746,04 €
- Département de la Vendée	249.313,68 €
- Etat	120.000,00 €
- EPCI	1,00 €
- Chambres d'agriculture	1,00 €

- Les communes selon le barème suivant :

Suivant les statuts de 2015	contribution en €/hab.
<i>Nombre habitants</i>	
moins de 700	0,51
de 700 à 1.300	0,63
de 1.300 à 2.000	0,74
de 2.000 à 5.000	0,86
plus de 5.000 plafonnée à 15 244,90€	0,23

Question :

M. Daniel DAVID, commune de Benet, souhaite faire remarquer que le barème des contributions des communes tel que défini, permet à une commune de plus de 5.000 habitants de payer une contribution moins élevée qu'une commune qui aurait environ 4.900 habitants.

M. Jean-Claude RICHARD indique qu'il faut modifier les statuts pour corriger les chiffres.

M. Pierre-Guy PERRIER précise qu'un « toilettage » des statuts est en cours.

Il tient à remercier les services du Parc et les chefs de service ainsi que les membres du Bureau pour le travail remarquable accompli et propose de passer aux votes.

Le budget principal du budget primitif 2018 ainsi que le tableau des effectifs 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Les contributions statutaires sont adoptées à l'unanimité.

Le Comité syndical autorise le Président à solliciter les participations attendues de l'Etat et des collectivités adhérentes relatives au fonctionnement statutaire 2018.

Budget annexe développement économique

Le Budget annexe développement économique permet de comptabiliser les dépenses et les recettes du Pôle de valorisation des produits du marais, situés sur le site de la Laiterie de Coulon.

Il intègre également les dépenses d'étude permettant la réalisation des investissements de mise en navigation touristiques de la Sèvre niortaise.

En investissement, les dépenses et les recettes inscrites au budget permettent :

- de financer une deuxième phase d'étude concernant le projet de tourisme fluvial,
- le remboursement du capital de la dette.

En fonctionnement, les dépenses sont essentiellement constituées des crédits permettant de couvrir les dépenses d'entretien des bâtiments, des intérêts sur emprunts, et de la dotation aux amortissements.

Les recettes permettent de comptabiliser le montant des loyers perçus (Brasserie, « biscuiterie » et atelier de transformation) et la participation du budget principal à ce budget annexe (12.000€).

A noter que certaines recettes non assujetties à la TVA, afférentes au site de la Laiterie, sont versées sur le budget principal : loyer versé par le CREGENE, vente de l'électricité produite par les panneaux situés sur le toit de leur bâtiment, loyer versé par le locataire de la maison d'habitation.

Il s'équilibre à la somme de **262 450 €**

Investissement : 204 500 €

Fonctionnement : 57 950 €

Le budget annexe développement économique est adopté à l'unanimité.

Budget annexe éditions documentaires

Fonctionnement : il s'équilibre à la somme de **10 000 €**

Les crédits inscrits permettent de financer la mise à jour et la réimpression des cartes vélos en intégrant les nouveaux itinéraires.

Le budget annexe éditions documentaires est adopté à l'unanimité.

Le Président laisse la parole pour les questions diverses :

M. Daniel DAVID, commune de Benet, revient sur le thème du tourisme fluvial, il évoque le problème des bateaux thermiques et propose que ce soit les collectivités qui investissent pour avoir le choix des bateaux et les mettent ensuite à disposition des concessionnaires. Il rajoute que ce projet doit vendre du rêve et que si on n'atteint pas l'objectif, ce ne sera pas rentable.

Le Président répond qu'un bateau électrique coûte environ 300.000€, qu'il faut 5 ou 6 bateaux pour le projet, et que cela nécessiterait une enveloppe beaucoup trop importante. A titre indicatif, un bateau thermique coûte 200.000€. Il précise que l'ensemble des collectivités va travailler sur un cahier des charges pour des bateaux plus « propres » et tout aussi efficaces mais ce sera pour un peu plus tard.

M. Jean-Romée CHARBONNEAU, région Nouvelle-Aquitaine, demande quel est le nombre de bateaux envisagé ?

Le Président répond qu'il est envisagé 10 à 15 bateaux (voire 20) et les bateaux ont une capacité d'accueil de 4 à 6 personnes.

M. Patrick PICAUD, commune de La Laigne, souhaite faire une remarque concernant les bateaux dits « propres », il précise qu'il faut faire attention d'où proviennent les matériaux utilisés pour les batteries électriques car les composants utilisés sont extraits de mines africaines avec des mauvaises conditions de travail.

M. Gérard BOISGARD, commune de Bouillé Courdault, demande ce qui est prévu en éco-mobilité pour les déplacements à partir des haltes car il n'y a pas de bornes électriques partout.

Le Président précise que les haltes seront gérées par l'intercommunalité et qu'il sera proposé d'autres modalités de déplacement et qu'il faudra également prévoir des bornes électriques.

M. Robert VINDRINET, commune de Puyravault, indique que pour le tourisme fluvial, il existe d'autres possibilités : sur le Canal du Midi, circulent des péniches à énergie solaire ; il pourrait être aussi envisagé la voile aviron mais les lignes téléphoniques condamnent leur utilisation. Il précise qu'à Hambourg, sont utilisées des pompes à chaleur qui fonctionnent avec l'eau des fossés.

Le Président remercie les participants et laisse la présidence de séance à Mme Séverine VACHON.

Elle prend la parole pour la présentation du programme LIFE Littoral et Baie de l'Aiguillon.

C'est un programme qui va permettre de mieux comprendre, restaurer et partager l'écosystème de la Baie de l'Aiguillon, le budget est d'un montant de 2.317.727€ (financements Union européenne 60%, Etat 11%, 3 bénéficiaires et cofinanceurs 29%).

Un colloque sur le réchauffement climatique sera organisé du 27 au 29 novembre 2018, en partenariat avec le Forum des Marais atlantiques.

La séance est levée à 19 heures 30 et l'assemblée est invitée à participer au cocktail.